

COMPTRE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 06 décembre 2019 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etait absents excusés : Mmes Hélix (*pouvoir à M. Maignan*), Maury (*pouvoir à Mme Ampe*) et Mr Guille des Buttes (*pouvoir à Mme Hervier*).

Etait absente : Mme Pinto.

Monsieur Jaquinod est nommé secrétaire de séance.

* * * *

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

* * * *

AFFAIRES FINANCIERES

A - Tarifs communaux 2020

Le Conseil, unanime, après avoir décidé de ne procéder à aucune augmentation, arrête les tarifs communaux suivants applicables au 1^{er} janvier 2020 :

<u>Concessions cimetière</u>	
Trentenaire (1 ou 2 places)	450 €
Superposition supplémentaire.....	150 €
<u>Concessions columbarium 20 ans</u>	
Luray (1 urne).....	450 €
Urne supplémentaire	100 €
Hors Commune.....	600 €
Urne supplémentaire	150 €
<u>Location Salle Municipale</u>	
✓ 1 journée (08h00-20h00)	
Luray.....	200 €
Hors Commune.....	400 €
✓ ½ journée supplémentaire	
Luray.....	120 €
Hors Commune.....	200 €
✓ Chauffage (période du 15/09 au 15/05)	
1 journée.....	100 €
½ journée.....	70 €
Participation ménage (salles louées)	100 € / heure
<u>Location Espace Clairét</u>	
✓ Petite salle (maximum 40 personnes)	
<u>Journée</u> : 08h00-08h00 lendemain	
Luray.....	200 €
Hors Commune.....	400 €
<u>Week-end</u> : samedi 08h00-dimanche 18h00	
Luray.....	300 €
Hors Commune.....	600 €
✓ Grande salle entière (maximum 250 personnes)	
<u>Journée</u>	
Luray.....	500 €
Hors Commune.....	800 €
<u>Week-end</u>	
Luray.....	800 €
Hors Commune.....	1.200 €

✓ Vaisselle Le couvert Luray1 € Hors Commune.....1,50 € ✓ Tables rondes.....5,00 € la table	
Bibliothèque	5 € / an (gratuité –12 ans)
Parking du stade	80 € par demi journée
Matériel	
Banc.....1 €	
Table.....5 €	
Benne	
1 mise à disposition.....30 €	

Indemnité pour mise à disposition salle louée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de maintenir à 40 € le montant de chaque prestation à compter du 01 janvier 2020.

Montant des loyers mensuels de locations d'immeubles pour l'année 2020

Il est proposé de maintenir le montant des loyers mensuels :

- PN 49 – Mme **Guilloux** Alice : 531 €.
- Logement 14, rue du Pressoir – Mme **Cadoret** : 500 €.

Accord unanime du Conseil.

B - Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor pour 2019

Pour l'année 2019, conformément aux règles habituelles de calcul, le décompte conduit à une indemnité brute de 521,11 €.

Ce montant est soumis à diverses retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil, unanime, décide d'attribuer au taux de 100 % cette indemnité de conseil pour 2019 au Comptable public soit 521,11 €.

C - Durée d'amortissement pour subvention d'équipement eaux pluviales

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la Collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations, tout en respectant les limites fixées par l'instruction budgétaire.

A ce titre, Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

Nature	Catégorie	Durée proposée	Compte d'amortissement
204	Groupement de Collectivités – Bâtiments et installation	1 an	2041512

Accord unanime du Conseil.

D – Participation communale pour acquisition foncière par l'ASC Mézières-en-Drouais

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une opportunité se présente à l'Association Sportive et Culturelle de Mézières (ASC) pour l'acquisition d'une propriété jouxtant ses locaux afin de satisfaire une nécessité d'agrandissement et développer ainsi différentes activités.

Le plan de financement mobilise divers partenaires dont les huit Communes qui conventionnent avec l'ASC pour l'accueil de loisirs extrascolaire, les activités Jeunesse et Famille.

La répartition de la participation, selon l'utilisation des services par chaque Commune, aboutit à une quote-part pour Luray de 8.222 €.

Après débat, et compte tenu des services importants rendu par l'ASC aux familles de notre Commune en matière de politique de l'enfance, le Conseil, unanime, émet un avis favorable pour l'attribution de cette somme au titre d'une subvention d'équipement à l'ASC Mézières.

Cette subvention sera :

- inscrite au budget primitif 2020
- inscrite à l'article 20422 du budget communal
- amortie sur une durée de un an et les crédits correspondants.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

↳ Exercice du droit de préemption urbain

Après avoir pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AB415 ; AA117 ; AA350 ; AB245 – 247 – 333, le Conseil Municipal, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme (*Art. A213.1 du CU*).

↳ Déclassement d'un chemin communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame Polvé, candidats pour acquérir le chemin communal jouxtant leur propriété sise 19, rue Jean Moulin à Luray, ont accepté les conditions de cette acquisition (*délibération du 25 octobre 2019*) à savoir un coût de 3.420 €, frais de bornage et de notaire à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSTATE, la désaffectation d'une partie d'un chemin communal, en limite de la propriété sise 19, rue Jean Moulin, d'une contenance d'environ 57m², appartenant au domaine public communal, et enclavé entre les parcelles AB0063 et AB0100, propriétés respectives de Monsieur et Madame Polvé et Monsieur Boitel-Madame Delbergue,
- APPROUVE le déclassement de cette partie du domaine public communal, pour le faire rentrer dans le domaine privé de la Commune,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue du déclassement de ce passage communal, en limite de la propriété sise 19, rue Jean Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la vente du terrain à Monsieur et Madame Polvé pour un montant de 60 €/m² soit 3.420 €.

BATIMENTS COMMUNAUX

↳ Travaux au groupe scolaire J. Ferry

Monsieur Maignan informe le Conseil des travaux qui pourraient être programmés en 2020 au groupe scolaire J. Ferry (*2^{ème} tranche*) afin d'achever les travaux d'isolation, d'embellissement et de sécurité entamés en 2019.

Au niveau des classes, le montant global des travaux d'électricité, de peinture et de réfection des plafonds s'élève à 39.000 € H.T.

S'agissant du restaurant scolaire, le montant total des travaux de peinture, de création de portes et baies s'élève à 23.000 €.

Après débat, le Conseil, unanime, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des services de l'Etat (*DETR et DSIL*) et du Département (*FDI*).

AFFAIRES GENERALES

↳ Renouvellement du contrat de capture des animaux errants

Monsieur le Maire expose au Conseil que, compte tenu de la satisfaction de la Commune au regard des prestations exercées par la Société Lukydogs Capture dans sa gestion des animaux errants, il propose de reconduire la convention en date du 22 décembre 2018 pour un an à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Le coût de la prestation est de 635,00 € H.T.

Après débat, le Conseil, unanime, émet un avis favorable à la reconduction de cette convention.

↳ Contrat de maîtrise sanitaire contre la chenille processionnaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que notre Commune est concernée par la prolifération des chenilles processionnaires.

A ce sujet, il donne lecture des solutions proposées par la Société CAP Services de Dreux en ce qui concerne le traitement curatif par les prédateurs naturels de la chenille et des papillons (*mise en place de nichoirs à mésanges et de refuges à chauve-souris*) et la pose de pièges sur l'ensemble du territoire communal.

Le coût de l'opération est de 1.180 € H.T.

En outre, la société propose une maintenance de ces dispositifs (*entretien, nettoyage des matériel, enlèvement des cocons*) pour un coût annuel de 580 € H.T.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la pose de ces matériels et leur entretien et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

↳ Convention d'utilisation de la piscine de Vernouillet par les élèves de l'école J. Ferry

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes de la convention d'utilisation de la piscine de Vernouillet gérée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour l'année scolaire 2019-2020 (*conditions et tarif d'occupation – 17 séances pour un coût de 6.943,48 €, conditions d'accès, modalités de versement de la redevance, responsabilités et assurances etc...*).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les élus passent en revue les prochaines manifestations municipales à venir et s'y investissent :

- 07 décembre : distribution du colis aux Seniors
- 12 décembre : présentation du programme culturel et festivités pour 2020
- 14 et 15 décembre : marché de Noël
- 09 janvier : vœux du Maire
- 17 janvier : réunion du Conseil Municipal
- 23 janvier : remise de médaille à M. Alain Fillon

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jouanneau : compte rendu de la réunion Territoires d'Energie.

Madame Vandromme : ajustement du calendrier des manifestations culturelles 2020.

Monsieur Deschamps : - retour sur le sujet des boues d'épandages d'Achères.
Souhait d'intervention du député.
- projets d'éoliennes en Eure-et-Loir.

Madame Maharaux : bilan positif du déjeuner des Seniors.

Madame Lemarié : participation au Ban des Importants.

Monsieur Victor : - problème engendré par le non-respect du sens interdit rue Gas Bernier.
Nécessité de l'intervention du Commissariat de Police.
- réglage de l'ouverture et de l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur Girard : compte rendu de la réunion du SERP (*point sur la maison des Espaces Naturels*).

Madame Hervier : - compte rendu du Conseil d'Ecole du 08 novembre 2019 (*effectifs, vie scolaire...*)
- compte rendu de l'Assemblée Générale du Comité FNACA.



**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée
au vendredi 17 janvier 2020 à 20h00.**

